

## Appel à candidature

### Lutte contre la désinformation liée au COVID 19

#### Contexte:

Les réseaux sociaux sont de plus en plus utilisés pour s'informer, produire et partager de l'information. Mais ces réseaux permettent aussi aux fausses informations de se propager très rapidement et facilement, surtout en cette période de pandémie Covid-19.

Tout le monde a un rôle à jouer pour lutter contre ce phénomène de désinformation et de propagation de fake news.

La GIZ Tunisie lance donc un programme de formation et d'accompagnement sur les techniques de fact-checking en lien avec la pandémie Covid-19. Le but de ce programme est de donner aux participants et participantes tous les outils nécessaires pour vérifier une information et produire du contenu média en conséquence.

Le programme aura lieu à l'automne 2021 en deux volets : Un volet de formation pour acquérir les outils de travail techniques, suivi par un volet de production de contenus de fact-checking avec l'accompagnement et l'appui d'experts. Les radios partenaires sont invitées à soumettre une idée de projet de fact-checking qui sera réalisé au cours de cette formation/accompagnement.

Les radios partenaires bénéficieront également d'un appui matériel pour permettre la réalisation de leurs projets. Cet appui matériel se fera en fonction des besoins exprimés par les radios dans le cadre d'un budget limité par radio.



## Choix des projets:

La formation sera ouverte à une grande diversité de participants intéressés par le fact-checking. Cet appel à projet est cependant dédié spécifiquement aux radios associatives et webradios.

Les médias locaux ont en effet un rôle important à jouer pour lutter contre ce phénomène et constituent une source d'information de confiance pour de nombreux tunisiens.

Dans le cadre de cet appel à projet les radios associatives et les webradios seront amenées à :

- Proposer une idée de contenu de fact-checking (émission radiophonique, infographie, capsule vidéo etc..) en relation avec le COVID 19 et les vaccins: Ce projet éditorial est la base sur laquelle seront sélectionnés les radios et la base sur laquelle les radios seront accompagnés tout du long de ce programme.
- Suivre toutes les sessions de formation proposées par le projet de lutte contre l'information liée au COVID 19.
- Réaliser et diffuser du contenu fact-checking en relation avec le COVID 19 ou les vaccins.

Les radios associatives seront accompagnées durant toutes les phases d'élaboration de leur projet de fact-checking, de la formation et conception jusqu'à la diffusion.



## Conditions et critères de sélection:

Sont éligibles au présent appel à candidature les projets ou activités s'inscrivant dans le champ du domaine médiatique et répondant aux critères et conditions suivants :

- Radios associatives à but non lucratif ayant le statut d'une association ou webradios appartenant à un organisme étatique (Municipalité, organisme de jeunesse)
- Webradios et radios associatives respectant les normes professionnelles et éthiques en matière de journalisme.
- Être constitué d'un minimum de 3 personnes
- Avoir une expérience d'au moins un an dans la production de contenu journalistique.
- Avoir produit au moins une émission/produit journalistique au cours des 3 derniers mois.
- Comprendre et accepter les conditions offertes par cet appel à candidature

### **Les entités éligibles ne doivent en aucun cas avoir une des vocations suivantes**

Avoir une vocation politique explicite ou implicite ;

Avoir des antécédents de nature discriminatoire ;

Être ou avoir été sujet de poursuites judiciaires ;

Avoir des antécédents en rapport avec le blanchiment d'argent ou les détournements de fonds ;

## Critères d'évaluation:

Les radios seront choisis sur la base du projet éditorial de fact-checking qu'ils proposent.

Critères	Description	Note
<b>Cohérence de l'offre</b>	Représente la qualité de la proposition reçue avec la clarté et la pertinence des idées proposées	<b>40</b>
<b>Objectifs et priorités</b>	Le projet est cohérent avec l'objectif de l'appel à candidature, c'est-à-dire la lutte contre la désinformation liée au Covid-19 et aux vaccins.	<b>40</b>
<b>Faisabilité</b>	La proposition doit être faisable du point de vue des capacités humaines, budgétaires et organisationnelles.	<b>15</b>
<b>Qualification</b>	Radios bien structurées avec des capacités de coordination et de mentorat.	<b>20</b>
<b>Impact social</b>	La proposition devra avoir un impact réel et significatif sur la réduction de la désinformation liée au COVID 19 et aux vaccins	<b>25</b>
<b>Innovation</b>	Le projet proposé est jugé original/innovant (ex : à travers l'introduction de nouveaux concepts, nouvelles approches...)	<b>10</b>
<b>Total</b>		<b>150</b>

Les candidatures ayant cumulé une note inférieure à 75/150 seront automatiquement recalées. Les 15 premiers candidats ayant cumulé une note supérieure ou égale à 75/150 seront invités à faire un entretien.

## Procéssus de sélection:

Une fois toutes les propositions reçues :

1. L'équipe du projet « Initiative pour le Développement Municipal » de la GIZ en concertation avec les représentants de l'union Tunisienne des médias associatifs procède à une vérification de l'éligibilité de la candidature. Si les critères d'éligibilité sont conformes, une évaluation de la proposition est faite sur la base des critères d'évaluation susmentionnés.
2. Les 15 premières candidatures ayant cumulé les meilleures notes seront invitées à un entretien ;
3. Les 10 entités retenues par la suite seront notifiées.



## Confidentialité

La GIZ s'engage à garantir la confidentialité des propositions qui lui sont adressées et veille à assurer la sécurité et le stockage de ces propositions.

## Soumission & Dossier de candidature :

La date limite de soumission finale du dossier de candidature est le 10/08/2021 à 23h59

Les entités intéressées à postuler doivent impérativement remplir le formulaire de candidature paru sur la publication Facebook de la page GIZ et disponible à cette adresse <https://bit.ly/candidaturefactchecking> jusqu'au 10/08/2021

Le dossier de candidature doit être envoyé au plus tard le 10/08/2021 à 23h59 sur l'adresse email suivante: [candidature.factchecking@giz.de](mailto:candidature.factchecking@giz.de) avec comme objet d'email le nom de la radio candidate. Le dossier de candidature final doit contenir : L'ensemble des documents administratifs demandés (Voir la rubrique ci-dessous « Documents administratifs à fournir »)

## Documents administratifs à fournir :

Ci-après, la liste des pièces à joindre impérativement au dossier de candidature final. Les pièces à joindre doivent être déposées dans un dossier compressé. Les documents scannés doivent être lisibles.

Pour les radios associatives et les webradios :

Présentation de la Radio et de ses projets menés.

Membres du club ou du bureau exécutif avec les contacts clés.

Statut légal de l'organisation pour les radios associatives.

La GIZ se réserve le droit de demander d'autres pièces si nécessaire.

Les questions concernant l'appel à candidature sont acceptées jusqu'au 06/08.2021 sur l'adresse [candidature.factchecking@giz.de](mailto:candidature.factchecking@giz.de).